

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 22 JANVIER 2018****Objet : AIN'FORMATIONS METIERS POST BAC 2018 : DEMANDE DE SUBVENTION**

-----  
Membres élus présents : MM AROT - BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - BUGAUD - CAUQUY - MME DELLABLANCHE - MM. FONTENAT - GALLET - JOSEPH - JOUSSEAU - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PERRAUT - TOURNIER-BILLON - VERNE - MME VOLLERIN  
-----

*Intervention d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire*

Depuis 2002, la CCI, la Chambre des métiers et de l'artisanat, la Chambre d'agriculture et l'Inspection académique se mobilisent chaque année aux côtés du Département pour organiser **Ain'Formations Métiers (AFM)**, rendez-vous annuel de l'orientation des jeunes dans l'Ain. L'implication de la Chambre sur cet événement majeur lui permet d'intervenir de façon active en matière d'orientation professionnelle, en proposant aux collégiens et à leur famille une découverte des métiers recherchés par les entreprises de l'Ain.

Ain'Formations Métiers s'articule en deux temps avec d'une part, l'organisation de novembre à février de 8 tables rondes dans les collèges de l'Ain et d'autre part, le forum Ain'Formations Métiers qui se tient en mars au parc Ainterexpo.

L'objectif d'Ain'Formations Métiers consiste à mettre en valeur les métiers porteurs d'emplois et l'offre de formation correspondante qui est proposée dans le département. 14 filières sont représentées à AFM, dont 8 sont portées par la Chambre.

Depuis **2017**, les **formations post Bac proposées dans l'Ain** sont également présentées sur **Ain'Formations Métiers**. Avec son nouveau format "Ain'Formations Métiers : Formez-vous dans l'Ain", AFM permet désormais d'accompagner l'orientation des jeunes et de renseigner les familles sur une poursuite d'études après la 3<sup>e</sup> jusqu'aux écoles d'ingénieurs et de commerce.

En effet, après 2 éditions du Forum de l'enseignement supérieur Campus 01, qui avaient rencontré un franc succès en 2013 et 2014, le Département a repris à son compte l'an dernier le portage du forum enseignement supérieur, piloté alors par PôleSup01, avec le soutien de ses membres fondateurs : la Chambre, le Département, l'Agglomération de Bourg et le Conseil Régional.

L'intention du volet post Bac d'AFM est donc de faire connaître au plus grand nombre, en 1<sup>er</sup> lieu aux jeunes et à leur famille, les formations supérieures qui accueillent dans l'Ain près de 5 000 étudiants, en valorisant les établissements de formation et la diversité de l'offre, avec la double intention d'enrayer l'évasion vers les pôles universitaires métropolitains et de renforcer les vocations à la poursuite d'études locales.

La **17<sup>e</sup> édition d'Ain'Formations Métiers** se déroulera à Ainterexpo les **8, 9 et 10 mars 2018** dans les Halls B et C pour ce qui concerne la poursuite d'études après la 3<sup>e</sup>, et le **10 mars** dans le Hall A pour ce qui concerne la poursuite d'études après le Bac.

Le Département sollicite la CCI sur le maintien de son partenariat ainsi que sur son niveau d'engagement sur le volet post Bac d'Ain'Formations Métiers.

Ayant pour objectif de promouvoir l'offre de formation et d'inciter les jeunes à poursuivre leurs études supérieures dans l'Ain et à s'y insérer professionnellement, cet événement répond aux objectifs de promotion et de développement de l'enseignement supérieur du département auxquels la Chambre souscrit pleinement, tout en lui permettant de mettre en avant son offre avec l'EGC et la formation qu'elle propose en partenariat avec Grenoble Ecole de Management.

Au regard de l'implication de la Chambre sur Ain'Formations Métiers depuis sa création, il vous est proposé de répondre favorablement à la demande de subvention pour le volet post bac d'AFM à hauteur à 5 000€.

PF	AB

## **DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 22 JANVIER 2018**

**Objet : AIN'FORMATIONS METIERS POST BAC 2018 : DEMANDE DE SUBVENTION**

---

**L'Assemblée, vu l'exposé d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire, délibère favorablement à la demande de subvention pour le volet post bac d'Ain'formations Métiers 2018 à hauteur de 5 000€.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	34
- Nombre de Membres présents .....	19
- Nombre de voix pour .....	19
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Agnès BERTILLOT  
Vice-présidente Secrétaire

Original signé

Patrice FONTENAT  
Président